

# Un programme d'histoire à réaliser

par Tim Creery

Pour quiconque a appris l'histoire de la façon traditionnelle, c'est-à-dire par la succession des dates, l'évolution de la Communauté économique européenne évoque une page d'histoire comme il faut, ponctuée de dates précises. Le 25 mars 1957, les représentants de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg signaient à Rome le traité qui instituait la CEE. Dès sa naissance, le 1<sup>er</sup> janvier 1958, la Communauté se trouvait devant une série d'échéances touchant l'élimination des tarifs douaniers internes ainsi que l'adoption d'un tarif douanier commun à l'endroit des non-membres et d'une politique agricole commune.

La Communauté s'est maintenue dès le départ sous la pression des échéances et a respecté presque tous les principaux délais, chance que n'ont pas eue les correspondants des journaux du matin qui attendaient, le regard terne, la fin du marathon des séances ministérielles de nuit à Bruxelles et à Luxembourg!

Les calendriers et les échéances inévitables répondaient à un essai plutôt mécanique de «construction de l'Europe», selon le terme consacré pour désigner l'évolution de la CEE. Cette conception fut notamment celle du premier président de la Commission européenne, M. Walter Hallstein d'Allemagne occidentale, qui occupa longtemps ce poste. Selon ce point de vue, les formalités qui entourent la création du Marché commun et de la politique agri-

cole commune imposeraient aux États membres la création, au sein de la Communauté, d'institutions politiques centrales plus fortes. Placés devant le fait accompli, les gouvernements nationaux en viendraient à reconnaître et approuver le besoin d'un organisme central de prise de décision, d'un contrôle démocratique exercé par un parlement élu au suffrage universel, et de l'affermissement d'un pouvoir central grandissant dont la tâche serait d'harmoniser et de favoriser la croissance de l'organisation entière, afin qu'elle puisse réaliser toutes ses promesses.

Selon l'hypothèse de départ, les peuples étaient déjà favorables à une Europe unie. Il ne restait aux hommes d'État et aux politiciens qu'à suivre les impulsions de cette merveilleuse machine que les technocrates avaient si habilement montée à Bruxelles.

## Fausse hypothèse

Or, cette hypothèse était fautive notamment dans le cas du président français, Charles de Gaulle, et souvent pour des raisons que ne partageaient pas les autres membres de la CEE. Il devint toutefois évident, en dernier ressort, que d'autres pays se cachaient derrière la France. Ils ne pouvaient pas, eux non plus, accepter le genre de croissance automatique de la souveraineté communautaire, au détriment de la souveraineté nationale, que préconisaient au départ les enthousiastes de Bruxelles.

Ce fut la grande leçon tirée de l'élargissement de la CEE au groupe des Neuf. L'élan qui permettra d'édifier une communauté européenne unie ne peut venir que des peuples, et de leurs dirigeants et représentants, qui devront céder une partie de leur autonomie au pouvoir central. Les États membres, selon l'expression utilisée à la première conférence «au sommet» des Neuf en octobre 1972, constituent l'«élément moteur» de la Communauté.

La leçon peut paraître élémentaire aux Canadiens qui connaissent bien le pro-



*Correspondant à Paris de Southam News Services pendant près de cinq ans, M. Creery a fait des reportages sur les événements majeurs de la CEE et de l'OTAN. Ayant terminé en janvier sa période de service en Europe, il a accepté de devenir éditorialiste à la Gazette de Montréal. Avant de se rendre à Paris, M. Creery avait été correspondant de Southam News Services à Québec, à Ottawa et à Washington. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur.*